



VOTRE ÉCOLE DE CONDUITE VOUS INFORME SUR LA FORMATION MOTO A1



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)
- Suivre la formation obligatoire*

*Pour conduire une moto/un scooter 125 cm³, la formation n'est pas obligatoire si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur).

Vous allez apprendre à manipuler une motocyclette ou cyclomoteur à deux-roues hors circulation, puis à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire moto A2 ou A1 ou réussir la formation A1 ou AM.

En signant un contrat avec notre école de conduite, vous vous engagez à suivre le programme suivant.

Parcours de formation théorique (2h)

Nous traiterons des sujets suivants :

- ❖ Étude de cas d'accidents caractéristiques
- ❖ Conseils pour appréhender les risques liés à l'environnement (route glissante, conduite de nuit...)
- ❖ Acquisition et utilisation d'un équipement approprié
- ❖ Conséquences physiques et physiologiques des chocs (même à petite vitesse)

Parcours pratique

La phase pratique débutera après la phase théorique si celle est nécessaire.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à :

Apprendre la manipulation le deux-roues hors circulation afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation sur voie publique.

- Prise en main du véhicule
- Anticipation et position du regard avant tout changement de position
- Conduite à petite vitesse, seul ou avec un passager

La deuxième partie de formation consiste à circuler sur voie public afin d'appliquer les techniques acquises dans la partie hors circulation et d'acquérir les compétences nécessaires en circulation et cela :

- -En ville ;
- -En rase campagne
- -La nuit (si le cas se présente).

VOTRE ÉCOLE DE CONDUITE VOUS INFORME SUR LA FORMATION MOTO A1

IMPORTANT : Équipements obligatoires en formation pour la conduite d'une 125cc

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

Les **+** avec TEAM FAMILY PERMIS...

Des rencontres post-formation

- ❖ Des sorties en groupe, encadrées pour partager convivialité et expérience (suivez notre page événement sur notre www.teamfamilypermis.fr et/ou sur Facebook ...)
- ❖ Des journées à thèmes (ABS, inclinaison, avec passager...) pour entretenir vos savoir-faire
- ❖ Un week-end « Reprise de guidon » en début de saison (parcours lent et allure normal, parcours Duo, vérifications de la machine...)

